

Le Hijab et le Nikab

Le **Nikab** النقاب désigne le voile intégral dissimulant le corps de la femme¹ pour le soustraire aux regards d'autrui. De nos jours, il est en usage en Afghanistan, en Arabie et dans les milieux sous influence salafiste... Seuls les yeux de la femme, qui porte le *nikab*, sont en contact avec l'extérieur à travers une grille ou des lunettes. Quoique le Coran² n'ait jamais cité le *nikab*, certains exégètes se basent sur le Verset 33/59 ici-bas³, pour légaliser son port.

Le **Hijab**⁴ الحجاب issu de la racine *hajaba* a été mentionné à cinq reprises dans le Saint Coran. Il signifie cacher, dissimuler, isoler, dérober au regard par un voile, un rideau ou une tenture. De nos jours, le *hijab* désigne le *voile* sur la tête d'une femme laissant apparaître son visage. Pour être exhaustif, ajoutons qu'à l'âge pubère et par pudicité, les Croyants doivent cacher, dissimuler, voiler leurs '*awra*' qui se traduit par *toute dépression entre deux élévations*'.

Voyons les Versets sur lesquels se basent les Exégètes qui parlent de l'obligation du *hijab* :

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ بَغْضُضٌ مِّنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا
وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ آبَائِهِنَّ أَوْ آبَاءِ بُعُولَتِهِنَّ ...
وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِنْ زِينَتِهِنَّ... 24.31

Dis aux croyants : de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rebattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs époux,...

Dis-leurs encore de ne pas frapper le sol de leurs pieds pour montrer leurs atours cachés⁵... 24.31

- Le mot **khimar**, qui signifie mantille, a été traduit par **voile**. Le terme **juyub**⁶ a été traduit par **poitrines**, que des Exégètes ont rendu par échancre, gorges, seins. Ce Verset ne parle pas du *Hijab* couvre-chef ou du couvre-face.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا... إِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَاسْأَلُوهُنَّ مِنْ وَرَاءِ حِجَابٍ ذَلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ 33.53

O vous qui croyez !... Quand vous demandez quelque objet aux épouses du Prophètes, faites-le derrière un voile, cela est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs⁷. 33.53

- Le terme *hijab*, traduit ici par *voile*, n'est donc pas un couvre-face : *nikab* ou un couvre-chef : *hijab*. Ce Verset recommande aux hommes de parler de **derrière un voile aux épouses du Prophète**, le *voile* ici signifie *rideau* et non *hijab*.

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُلْ لَأَزْوَاجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَاءَ الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِنْ جَلَابِيبِهِنَّ ذَلِكَ أَدْنَىٰ أَنْ يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ 33.59

O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de se couvrir de leurs voiles : c'est pour elle le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées. 33/59

¹ Le visage et les mains de la femme n'étant pas considérés *awra* il n'est pas obligatoire de les voiler.

² La traduction française des Verset Coraniques se base sur le texte de D.Masson.

³ Sourat Al-Ahzab 33/59 - Médine

⁴ Le *hijab*/voile diffère d'un pays à l'autre selon les courants religieux: en Iran, il s'appelle *tchador*, il ne cache ni le visage ni les vêtements; en Afghanistan, au Pakistan et en Inde, il s'appelle *tchadri*, il cache tout le corps et ne laisse voir que les mains. Quand il s'appelle *burqa*, il ne laisse rien voir, ni ses mains, ni ses pieds. Aux Comores c'est le *kichaliaux*, en Malaisie le *tudung*, alors qu'au Sénégal le *ibadou*.

⁵ Sourat An-Nour 24/31-Médine

⁶ Le terme *jayb* (singulier de *juyub*) signifie l'ouverture de la chemise, selon les Versets 27/12 & 28/32.

Sourat An-Namel 27/12-La Mecque «Introduis ta main dans l'ouverture de la tunique. Elle en sortira blanche.»

Le Verset 28/32 Al-Qassas répète exactement la même phrase.

⁷ Sourat Al-Ahzab 33/53 – Médine

- Le terme *jalâbib* a été traduit ici par *voiles*, mais il signifie *robe, habit, châle*. Les Exégètes, mentionnés ci-haut, qui légalisent le *Nikab* font erreur, surtout que porter le *Nikab* contredit **le meilleur moyen de se faire connaître**. Ce Verset constitue donc une obligation à la bienséance et une injonction vestimentaire spécifique.

وَأذْكَرُ فِي الْكِتَابِ مَرْيَمَ إِذِ اتَّيَبَتْ مِنْ أَهْلِهَا مَكَانًا شَرْقِيًّا
فَاتَّخَذَتْ مِنْ دُونِهِمْ حِجَابًا فَأَرْسَلْنَا إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا سَوِيًّا. 19/16 & 17

**Mentionne Marie, dans le Livre. Elle quitta sa famille et se retira en un lieu vers l'Orient.
Elle plaça un voile entre elle et les siens. Nous lui avons envoyé Notre Esprit :
il se présenta devant elle sous la forme d'un homme parfait⁸. 19/16 & 17**

- L' *hijab* mentionné dans ce Verset, quoique traduit par *voile*, signifie plutôt un rideau, une tenture pour soustraire la Vierge Marie⁹ aux regards, lors de la naissance de Jésus.

وَإِذْ قَالَتِ الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَاكِ وَطَهَّرَكِ وَاصْطَفَاكِ عَلَى نِسَاءِ الْعَالَمِينَ 3.42

**Les anges de dire : «Ô Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ;
Il t'a purifiée et t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers¹⁰. 3.42**

- Le Saint Coran glorifie la Vierge Marie et l'appelle l'Elue de Dieu. Elle est toujours représentée la tête couverte par un *hijab*, le voile normal de coutume en ces temps.

Lisons le Hadith rapporté par l'Historien Abu Daoud :

« Un jour, la belle sœur du Prophète, Asma fille d'Abu Baker rendit visite au Prophète, tout en portant des vêtements fins (riqâq). Alors le prophète dit : Ô Asma, quand une fille est pubère, il lui sied de ne laisser voir d'elle que le visage et les deux mains. »

- De nombreux Exégètes invoquent ce Hadith –et avec raison- pour justifier l'obligation du *hijab*, quoique ce Hadith soit faible et sans chaîne de transmission reconnue.

La tradition du port du *hijab* se retrouve dans l'antiquité. Voici deux exemples dans la Bible :

Quand l'esclave dit à Rébecca qu'Isaac se dirigeait vers eux,
«...elle sauta à bas du chameau... elle prit son voile et se couvrit¹¹.»

Dans l'histoire de Juda et de Tamar nous lisons :
« ...elle quitta ses vêtements de veuve, elle se couvrit d'un voile, s'enveloppa et s'assit... Elle se leva, enleva son voile et reprit ses vêtements de veuve ¹²»

L'Evangile selon Matthieu¹³ nous fournit un argument éloquent sur le *hijab* à lire *rideau* :

**Jésus poussa de nouveau un grand cri et mourut.
A ce moment, le rideau suspendu dans le Temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas. »**

- Le texte arabe, qui se base sur l'Araméen, utilise le terme *hijab* pour traduire *rideau*.

⁸ Sourat Maryam 19/16 & 17 - La Mecque

⁹ La Sourat 19 qui porte le nom de Maryam est de la période Mécquoise.

¹⁰ Sourat Al-Imran 3/42 - Médine

¹¹ La Bible, La Genèse 24/64-65

¹² La Bible, La Genèse 38/14-19

¹³ Evangile selon Matthieu 27/25, selon Marc 15/38 & selon Luc 23/45.

Pour être exhaustif, voyons les recommandations des Epîtres des Apôtres de Jésus :

"Que votre parure ne soit pas extérieure, faite de cheveux tressés, de cercles d'or et de toilettes bien ajustées, mais à l'intérieur de votre cœur dans l'incorruptibilité d'une âme douce et calme: voilà ce qui est précieux devant Dieu¹⁴."

"Que les femmes aient une tenue décente; que leur parure, modeste et réservée, ne soit pas faite de cheveux tressés, d'or, de pierreries, de somptueuses toilettes, mais bien plutôt de bonnes œuvres, ainsi qu'il convient à des femmes qui font profession de piété¹⁵."

« Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef.

**Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef :
c'est comme si elle était rasée¹⁶. »**

Pour conclure, il a été confirmé que le *nikabn'* a aucune assise légale Coranique et le Verset 33/59 avancé comme preuve ne l'est pas surtout que sa teneur contient un contre-sens. Quant à l'usage du *hijab*, *voile normal couvre-chef*, il était coutumier dans l'antiquité et non une loi divine. L'Islam en a fait un signal de modestie et de piété qui a évolué en un *symbole identitaire* plus qu'une obligation religieuse, surtout que le lien entre religion et *hijab* n'est pas formellement établi en tant que prescription Coranique. Dans diverses sociétés, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, sortir en cheveux : la tête nue, était une insulte ou du moins, sortait des convenances¹⁷.

Mais de nombreux Exégètes Islamiques ont promulgué des *Fatwa*¹⁸ sur l'obligation du *hijab*, le voile couvre-chef, laissant apparaître le visage. C'est ce qui est pratiqué de nos jours et qui est digne de respect, surtout quand il est signe de candeur et de dévotion et non d'ostentation.

L'Evangile conseille aux Croyants le mode le plus convenable de se présenter en public et constitue un appel à la bienséance et une injonction vestimentaire spécifique, s'adaptant aux temps et aux lieux. Quant au mode de se vêtir des religieuses avec le voile, semblable à celui de la Vierge Marie, il est digne de notre pleine révérence.

Merci pour votre présence et votre attention.

Lugano, le jour de l'Assomption 2013

Fouad A. Kassis

¹⁴ I^{ère} Pierre 3/3 & 4.

¹⁵ I^{ère} Timothée 2/9-10

¹⁶ I^{ère} Corinthiens 11/4 & 5

¹⁷ Selon le dictionnaire Le Grand Robert

¹⁸ La Fatwa est une décision juridique promulguée par un Cheikh reconnu.